

Règles de qualification des joueurs du Comité Sud-Francilien

Saison 2020/2021

Aucune place qualificative ne sera attribuée par la Fédération en dehors des premières séries qui sont qualifiées d'office. Charge à chaque Comité de répartir le quota de places reçues, sachant qu'au moins deux épreuves doivent servir de référence. Pour les épreuves dites Fédérales le classement se fait sur tous les licenciés du Comité y compris ceux qui ont joué en dehors de nos centres. Au regard de la situation sanitaire évolutive, le Comité se réserve le droit de modifier ce présent règlement.

Pour le Championnat de France Toutes Catégories

quota (31 places) : (les joueurs de série 1 sont qualifiés d'office hors quota)

- Épreuves Fédérales (12 places) attribuées par le Comité
 - o Simultané Phase 2: (4 places) les 2 premiers S3 et S4 du Comité avec remplacement possible dans la même série. *(Dans la mesure où les 4 centres prévus dans notre Comité maintiennent l'épreuve, sinon report)*.
 - o Simultané Phase 3: (4 places) les 4 premiers jusqu'à épuisement de la liste en cas de désistement. *(Dans la mesure où les 3 centres prévus dans notre Comité maintiennent l'épreuve, sinon report)*.
 - o Simultané Mondial: (4 places) ou plus si les épreuves ci-dessus ne pouvaient se tenir. Les places disponibles seraient attribuées sur cette épreuve dans l'ordre du classement toutes séries confondues. *Si cette dernière épreuve est annulée report sur le "Régional"*
- Épreuves Comité (19 places)
 - o Championnat Départemental (9 places) : le premier S2, S3 et S4 de chaque département avec remplacement possible par le joueur suivant du département dans la même série. Si la place des séries 2 et 3 n'est pas attribuée, elle est reversée dans ce même championnat en série 4. S'il reste des places elles basculent au Régional.
 - o Championnat Régional (10 places + n) : le nombre n dépend d'une part du quota définitif de la fédé ajouté du nombre de place non pourvue par les épreuves ci-dessus. Dans l'ordre seront sélectionnés, le premier S2, les 3 premiers S3, 5 premiers S4(AB) et le premier S4(CD) avec remplacement possible par le joueur suivant du comité dans la même série, un complément est opéré dans les S4(ABCD) de ce même championnat si le quota n'est pas atteint.

Pour le Championnat de France Promotion (S5-S6-S7)

quota (19 places) : (les joueurs de série 7 sont qualifiés d'office hors quota)

- Épreuves Fédérales (10 places) attribuées par le Comité
 - o Simultané Phase 1: (7 places) les premiers jusqu'à épuisement de la liste en cas de désistement. *(Dans la mesure où les 5 centres prévus dans notre Comité maintiennent l'épreuve, sinon report des places sur le Simultané Mondial).*
 - o Simultané Mondial : (3 places) les premiers concernés jusqu'à épuisement de la liste en cas de désistement. Si cette épreuve ne pouvait se tenir, les 3 places sont reversées au Simultané Phase1
 - o SI LES DEUX ÉPREUVES SONT ANNULÉES, 6 places sont reversées au Départemental (2 par département) et 4 au Régional.
- Épreuves Comité (9 places)
 - o Championnat Départemental (6 places): les 2 premiers de chaque département avec remplacement possible par le joueur suivant. S'il reste des places elles sont reversées au Régional.
 - o Championnat Régional (3 places + n): le nombre n dépend d'une part du quota définitif de la fédé ajouté du nombre de place non pourvue par les épreuves ci-dessus. Dans l'ordre seront sélectionnés les premiers jusqu'à épuisement de la liste en cas de désistement.

Pour le Championnat de France Vermeils/diamants (63 ans et +)

quota (29 places) :(la catégorie "RUBIS" est rattachée à ce championnat)

- Épreuves Fédérales (20 places) attribuées par le Comité
 - o Simultané Vermeils Diamants Rubis (15 places): les 11 premiers de cette compétition auxquels s'ajoute les 2 premiers S4,(S5/S6) non présents dans cette liste avec remplacement possible dans les mêmes catégories. Si cette épreuve est annulée, les places sont reversées au "Simultané VerDiam" de janvier 2021.
 - o Simultané VerDiam (5 places): les premiers S2, S3, S4, S5 et S(6,7) avec remplacement possible par le suivant dans la même catégorie si cette épreuve est annulée, les 5 places sont reversées au "Simultané VermeilsDiamantsRubis".
- Épreuves Comité (9 places)
 - o Championnat Départemental (6 places): les 2 premiers vermeils/diamants de chaque championnat départemental avec remplacement possible par le joueur suivant du département
 - o Championnat Régional (3 places + n): le nombre n dépend d'une part du quota définitif de la fédé ajouté du nombre de place non pourvue par les épreuves ci-dessus. les premiers vermeils/diamants avec remplacement possible par le joueur suivant.